

Musée Comtois - Réaffectation de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté vient de notifier une subvention de 1 140 F à titre de participation à une opération de restauration d'une sculpture du Musée Comtois.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser cette somme en recettes, à rattacher au chapitre 903.61 article 1051 (subvention de l'Etat) 509 code service 41034,

- de la réimputer au chapitre 903.61 article 235 (restauration d'œuvres d'art) 509 code service 41034.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il a été fait, je crois, M. FOUSSERET va peut-être pouvoir nous le confirmer, un inventaire du patrimoine tant au Musée Comtois de la Citadelle qu'au Musée de Nancray qui est dans l'environnement d'ensemble de l'Association du Folklore Comtois. Où en est-on de l'estimation de ce patrimoine, est-ce qu'il est dans la politique de la Ville de partager ce patrimoine et quelle est son idée sur la propriété de ce patrimoine ? J'avoue que je ne vois pas très clair dans la propriété de ce patrimoine. Or il est important de le savoir si on veut orienter les politiques respectives du Musée Comtois et du Musée de Nancray, d'autant que l'Association du Folklore Comtois s'interroge sur son avenir. Il est donc important effectivement de savoir le contenu du projet Citadelle, qui est pour quelque chose dans cette affaire, en terme de musée, en terme de mise en valeur des collections pour l'avenir du site.

La deuxième question porte sur Clairs-Soleils. Je souhaite, Monsieur le Maire, que tout soit fait pour que la vie associative reprenne dans ce quartier. Sans cette vie associative, je crois qu'on aura difficilement une solution sociale sur le quartier.

M. LE MAIRE : Nous en sommes tous conscients. Concernant le Musée Comtois et la Citadelle, Jean-Louis FOUSSERET va vous éclairer.

M. FOUSSERET : Monsieur JACQUEMIN, le projet Citadelle n'est pas lié à cet inventaire. Simplement, l'Abbé GARNERET et l'Association ont accumulé depuis de nombreuses années beaucoup de mobiliers et de matériels à la Citadelle. Il convenait donc d'en dresser un inventaire. Cet inventaire est terminé. Les collections, et vous le savez bien, appartiennent pour une petite partie à l'Abbé GARNERET, entre autres sa bibliothèque, sa collection de dessins, pour une autre partie à l'Association et enfin une autre partie appartient aussi à la Ville et à l'Etat.

Notre souhait est de conclure un accord avec l'Association pour que ce patrimoine soit donné par l'Association à la Ville. Ainsi, il aurait un caractère inaliénable comme les collections des autres musées. Nous avons donné notre accord, le Conseil d'Administration de l'Association aussi, vous l'avez indiqué, pour créer une fondation concernant les deux musées. Nous sommes donc dans une phase d'attente et de négociation. L'Association du Folklore Comtois actuellement réfléchit sur son devenir. Voilà où nous en sommes. J'ajoute que le Musée Agraire sera à Nancray et que la Citadelle abritera un musée d'ethnographie, en cohérence avec le thème central du développement de la Citadelle qui est, je vous le rappelle mais vous le savez aussi, la cité de la vie.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois qu'il était indispensable de faire effectivement l'inventaire de toutes ces collections qui a duré deux années. Il permettra de procéder à la répartition des collections entre les musées.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Vie Associative et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.